

**EUROPEAN INTER-UNIVERSITY CENTRE FOR HUMAN
RIGHTS AND DEMOCRATISATION**

UNIVERSITY OF PADUA

EUROPEAN MASTER'S DEGREE IN HUMAN RIGHTS AND DEMOCRATISATION

MASTER THESIS

**LE TRAFIC DES ENFANTS EN AFRIQUE DE L'OUEST:
QUELLES RESPONSABILITES ET QUELLES SOLUTIONS
POUR ENRAYER LE PHENOMENE?**

Presented by

Estelle-Emile DADE

Supervised by

PROF PAOLO DE STEFANI

Academic Year 2008 -2009

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE : LA REALITE DU TRAFIC D'ENFANTS	4
CHAPITRE I : L'essence du phénomène	5
Section I : Les origines et facteurs propices au trafic d'enfants	5
<i>Paragraphe 1 : De la solidarité à l'esclavage</i>	5
<i>Paragraphe 2 : Les facteurs favorisant le trafic d'enfants</i>	7
2.1. La tradition de migration	7
2.2. La polygamie et la taille des familles	8
2.3. Le VIH/SIDA	8
2.4. L'impunité et l'imperméabilité des frontières	8
Section II : Les principaux acteurs et le but du trafic	9
<i>Paragraphe 1 : Qui sont les acteurs impliqués dans le trafic ?</i>	9
1.1. Les victimes et les parents	9
1.2. Les trafiquants	10
1.3. L'exploitant	11
<i>Paragraphe 2 : A quel sort sont destinées les victimes du trafic ?</i>	12
2.1. Les travaux forcés et domestiques	12
2.2. L'exploitation sexuelle et les pratiques traditionnelles	13
CHAPITRE II : Les conséquences du trafic et les actions engagées pour le combattre ---	15
Section I : Les effets du trafic	15
<i>Paragraphe 1 : Les impacts sur l'enfant</i>	15
1.1. L'impact physique	16
1.2. L'impact psychologique	16
<i>Paragraphe 2 : Les impacts sur la société</i>	17
Section II : Les initiatives de lutte contre le trafic	18
<i>Paragraphe 1 : Les réponses politiques des Etats</i>	19
1.1. Le Bénin	19
1.2. Le Nigéria	21
1.3. Le Gabon	23
<i>Paragraphe 2 : Les initiatives sous-régionales</i>	24

DEUXIEME PARTIE : LE CADRE NORMATIF ET LES DIFFERENTES RESPONSABILITES -----	27
CHAPITRE I : Les Conventions et Instruments internationaux et régionaux -----	27
Section I : La responsabilité de l'Etat au sens du droit international -----	28
<i>Paragraphe 1 : Les Conventions des Nations Unies et la responsabilité de l'Etat</i> -----	28
1.1. La Convention relative aux droits de l'enfant -----	28
1.2. Le Protocole facultatif à la Convention relatifs aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants -----	30
1.3. Le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants -----	31
<i>Paragraphe 2 : Les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail</i> -----	32
2.1. La Convention sur l'âge minimum d'admission à l'emploi -----	33
2.2. La Convention sur les pires formes de travail des enfants -----	34
Section II : Les Instruments régionaux et sous-régionaux -----	35
<i>Paragraphe 1 : Les responsabilités découlant de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et du Protocole de Maputo</i> -----	35
1.1. La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant -----	35
1.2. Le Protocole relatif aux droits des femmes -----	37
<i>Paragraphe 2 : Le cadre normatif ouest africain</i> -----	37
2.1. La Communauté et son premier plan d'action contre le trafic -----	38
2.2. La Communauté et son plan d'action 2008-2011 -----	39
CHAPITRE II : Les lois nationales et leur application -----	41
Section I : L'incrimination du trafic au Bénin -----	41
<i>Paragraphe 1 : Contenu de la loi et responsabilités</i> -----	41
1.1. Le contenu de la loi -----	41
1.2. Les responsables devant la loi -----	42
<i>Paragraphe 2 : La loi dans la pratique</i> -----	43
Section II : Les législations pénales du Nigéria et du Gabon -----	45
<i>Paragraphe 1 : La législation nigériane et sa mise en œuvre</i> -----	46
1.1. La loi sur la prohibition du trafic des personnes -----	46

1.2. La loi dans la pratique -----	47
<i>Paragraphe 2 : La loi pénale gabonaise</i> -----	48
TROISIEME PARTIE : LES CHALLENGES ET RECOMMANDATIONS -----	51
CHAPITRE I : La prévention et la protection -----	51
Section I : Les mesures préventives -----	52
<i>Paragraphe 1 : La garantie des droits économiques sociaux et culturels</i> -----	52
1.1. Les challenges -----	52
1.2. Les recommandations-----	53
<i>Paragraphe 2 : La sensibilisation des populations</i> -----	55
2.1. Les challenges -----	55
2.2. Les recommandations-----	55
Section II : La protection -----	57
<i>Paragraphe 1 : La protection des victimes</i> -----	57
1.1. Le rapatriement des victimes -----	57
1.2. La réinsertion -----	59
<i>Paragraphe 2 : La protection des témoins</i> -----	61
CHAPITRE II : la lutte répressive -----	63
<u>Section I</u> : Les réformes au niveau national -----	63
<i>Paragraphe 1 : La réforme des lois dans leur contenu</i> -----	63
1.1. Concernant le Bénin -----	63
1.2. Concernant le Nigéria -----	64
1.3. Concernant le Gabon -----	65
<i>Paragraphe 2 : Les autres mesures nécessaires à la mise en œuvre de la loi</i> -----	66
<u>Section II</u> - Les politiques de répression communautaire et internationale -----	67
<i>Paragraphe 1 : Une stratégie commune sous régionale</i> -----	67
1.1. Les challenges en matière de coopération -----	67
1.2. Les recommandations -----	68
<i>Paragraphe 2 : La requalification du crime du trafic d'enfants en tant que crime international</i> -----	70
CONCLUSION -----	72
BIBLIOGRAPHIE -----	75
ANNEXES -----	

RESUME

A travers ce travail, nous abordons le phénomène du trafic d'enfants en Afrique de l'ouest, du point de vue légal, tout en ne perdant pas de vue l'aspect socio-économique et culturel de la question. En prenant que pour cadre d'étude, le Bénin, le Nigéria et le Gabon, nous analysons comment ces pays ont intégré les normes internationales dans leurs législations contre le trafic d'enfants. Il nous est apparu alors que les lois des pays demeurent encore inadéquates sur certains points. Si la prévention du phénomène et la protection des victimes constituent des composantes de la lutte à ne pas omettre, l'heure cependant est, comme le souligne le Protocole de Palerme, à la répression effective des coupables.

Ainsi, nous avons analysé le cadre normatif international et national en essayant de faire ressortir les responsabilités au sens théoriques et pratiques des lois. Cependant de nombreux obstacles pointent toujours, empêchant l'application effective des lois. Des recommandations ont été donc faites sur les aspects sensibles de la question, avec insistance sur le fait que cette nouvelle d'esclavage qu'est le trafic d'enfants, est un crime contre l'humanité et mérite d'être traité comme tel devant le droit international.